

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA F.S.M.S.
DU JEUDI 2 MARS 2000**

Présidé par Monsieur Jacques PILETTE

Etaient présents :

Enseignants : BARBIER Franck, BOGIALLA Jean-Pierre, GARNIER Cyril, SORGATO Dominique,

Personnels AITOS : BURY René, LAMBOUR Nancy,

Etudiants : GARNERONE Alexandre,

Personnalités extérieures : GASSER Paul (Directeur de Décathlon), GOUGUEC Marguerite (syndicat intercommunal Anzin), GUALANO Mattéo (Mairie de Valenciennes),

Invités permanents : GAUDIER Henri (représentant Monsieur ANGUE, président de l'UVHC),

Invités : BLAISE Michel (Directeur du DUFAPS),

Etaient excusés :

Etudiants : DAUTEL Alexandra, GOURGEOT Marie- Catherine, GUYOT Marc-Alexandre,

Personnalités extérieures : KACZMAREK Michel (Conseil Général),

Invités permanents : DARRAS Jean-Pierre (Secrétaire Général),

Invités : WIART Pascal (Agent comptable de l'UVHC), COASNE Joëlle, Directrice des études

Ont donné pouvoir :

Etudiants : GOURGEOT Marie- Catherine à GARNERONE Alexandre ; GUYOT Marc-Alexandre à GARNERONE Alexandre.

.....

La séance est ouverte à 14h30.

Monsieur PILETTE présente Monsieur GASSER, Directeur de Décathlon, élu au collège des personnalités extérieures lors du précédent conseil.

1) APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU DERNIER CONSEIL (21/10/99)

Le compte –rendu du dernier conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

NB : à ajouter parmi les présents : Michel BLAISE, Directeur du DUFAPS.

2) **INFORMATIONS GENERALES**

- **Brevets d'Etat** : la question de l'acceptation des brevets d'Etat en STAPS est posée. Les accepte t'on et à quel niveau ?

Monsieur PILETTE précise qu'à l'U.F.R STAPS de LILLE, le B.E 1 permet d'entrer en 2ème année de DEUG et le B.E 2 en licence voire en maîtrise.

Question de M. Blaise : y a t' il un quota à respecter ? Monsieur PILETTE répond qu'il n'y a pas d'obligation de les accepter et donc pas de quota.

J.P. BOGIALLA fait remarquer que les bases en EPS sont parfois insuffisantes pour prétendre au CAPES.

La question sera soumise à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Deux enseignants vacataires nous quittent : J.L DUGIMONT (football) n'interviendra plus l'an prochain ; Laurence CHAMBION (aviron) désire, quant à elle, rompre son contrat dès maintenant. Monsieur Christian LECAILLE, professeur d'EPS au collège CARPEAUX s'est proposé pour la remplacer.
- **Frais de formation des enseignants** : lors du dernier conseil d'UFR, l'assemblée avait voté « *un accord de principe pour la prise en charge des frais occasionnés par la formation continue des enseignants, les stages, les réunions d'information et les interventions dans les colloques* ».

Monsieur PILETTE propose d'ajouter à cet accord de principe les termes suivants : « *à l'exception des formations personnelles telles que, par exemple, la préparation d'un troisième cycle et sous réserve de l'avis favorable du Directeur de la FSMS* ».

Le conseil donne son accord de principe.

- Monsieur PILETTE rappelle que les enseignants doivent prendre connaissance des informations qui sont mises en salle des profs et signer la feuille d'émargement le cas échéant.

3) **POINT SUR LES FINANCES**

Monsieur PILETTE fait remarquer que, lors du dernier conseil, le budget présenté ne tenait pas compte de la rallonge budgétaire accordée, soit 108.000 francs, et propose la nouvelle répartition du budget .

Le conseil vote oui à l'unanimité pour la répartition de la Décision Budgétaire Modificative.

Au sujet des dépenses d'imprimerie, les dépenses de photocopies ont baissé au 1^{er} semestre cette année alors que la faculté compte 70 étudiants de plus que l'an dernier.

Alexandre GARNERONE propose que les étudiants règlent les frais de photocopies en même temps que l'inscription en début d'année.

Réponse de Jacques PILETTE et de Henri GAUDIER : ceci n'est pas possible. Il faut trouver un moyen de collecter les chèques en début d'année(la corpo ?)

4) CAPACITE D'ACCUEIL

Remarque de M.BLAISE : « pourquoi une telle capacité d'accueil est-elle fixée en STAPS alors que ceci n'existe pas dans les autres instituts » ?

Réponse de J.PILETTE : « les débouchés sont plus restreints et les difficultés de fonctionnement sont nombreuses ; les besoins de ce type de formation sont particuliers et accueillir plus d'étudiants ne permettrait pas de respecter les maquettes des formations ».

Celle-ci est actuellement fixée à 100 places.

Le conseil vote ensuite pour maintenir la capacité d'accueil à 100 places : oui à l'unanimité.

Monsieur PILETTE précise qu'une marge de 10 places est réservée pour les cas exceptionnels (déménagements, sportifs de haut niveau...).

Remarque de Cyril Garnier : « ne risque-t-on pas à terme de voir 150 étudiants en maîtrise et de devoir fixer une capacité d'accueil » ?

Réponse de J.PILETTE : « il risque en effet d'y avoir saturation en maîtrise dans quelques années ».

Remarque de JP.BOGIALLA : les moyens financiers vont-ils suivre dans ce cas ? La question reste posée.

5) SUBVENTIONS ETUDIANTS

- Un groupe d'étudiants en management organise un événement en mars (manifestation de karting) et sollicite de la part du conseil une subvention. Le budget global est de 12.126 francs. Les étudiants indiquent qu'après les diverses démarches de recherche de partenaires, un manque de 3300 francs subsiste.

Michel BLAISE : « en raison des risques encourus, doit-on cautionner ce type d'événement, même s'il n'est pas organisé sur le campus » ?

Monsieur GUALANO répond que l'événement est organisé dans une structure (Val Karting) sérieuse qui respecte les conditions de sécurité.

Jean – Pierre BOGIALLA indique qu'il est de toute façon difficile d'évaluer la dangerosité d'un sport, quel qu'il soit.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour une subvention d'un montant de 2000 francs.

- Monsieur PILETTE indique que deux étudiants de 1^{ère} année ont participé à l'organisation de l'enduro du Touquet. La qualité de leur travail ayant été remarquée, les responsables de l'organisation leur ont proposé de déposer leur candidature pour l'organisation du Paris - Dakar en janvier prochain. Pour cela, un aménagement pour passer leurs partiels serait nécessaire.

Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité.

- Le club d'athlétisme de Valenciennes sollicite une participation financière pour le renouvellement du matériel indispensable pour la pratique de l'athlétisme par les étudiants (STAPS ou autres). Ceux-ci, en effet, utilisent le matériel du club depuis 5 ans ; il semblerait normal de compenser certaines usures ou détériorations.

L'an dernier, cette participation s'élevait à 5000 francs. Monsieur PILETTE propose 8000 francs pour cette année.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour 8000 francs.

6) CALENDRIER

Le calendrier des diverses échéances est présenté par Monsieur PILETTE (dossiers d'admission, examens terminaux, 2^{ème} session...)

La rentrée 2001 est prévue pour le 25 septembre. Cependant, devant une prévision de résultats médiocres à la première session, Monsieur PILETTE demande l'aval du conseil pour reculer d'une semaine la rentrée au cas où beaucoup d'étudiants se présenteraient à la session de septembre. La rentrée se ferait donc le 2 octobre 2000.

L'assemblée vote oui à l'unanimité.

7) MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA FSMS

Monsieur PILETTE présente en projection la structure actuelle de la F.S.M.S afin d'expliquer l'objet du débat, notamment aux personnalités extérieures.

Michel BLAISE expose les arguments en faveur de la séparation du DUFAPS de la F.S.M.S (insuffisance de la structure unique, frein à la pratique du sport en compétition en raison du nombre important d'étudiants en STAPS par rapport aux autres étudiants, création de postes propres au DUFAPS devenue impossible...).

Le DUFAPS, l'ICU et le VUC ayant les mêmes intérêts et les mêmes missions (pratiques culturelles), leur association permettrait de constituer des modules intégrés dans les autres cursus universitaires (finalité éducative).

Messieurs GAUDIER, GUALANO et GASSER demandent des précisions sur les arguments avancés.

Le conseil vote à l'unanimité pour la sortie du DUFAPS de la FSMS.

La décision prise au conseil d'UFR sera transmise au Conseil d'Administration de l'U.V.H.C pour approbation.

8) ANTENNE DE L'IRBMS

La création d'une antenne de l'Institut Régional de Biologie et de Médecine du Sport est envisagée. Une réflexion est engagée avec le Président de l'Université, le Docteur BARBIEUX, directeur de la Médecine Préventive Universitaire, le Docteur BACQUAERT, directeur de l'IRBMS et Monsieur PILETTE.

Le Directeur de l'Hôpital a émis un avis favorable à ce projet.

L'avantage de cette antenne serait de faciliter la recherche pour nos étudiants avec un accès gratuit au matériel.

Monsieur PILETTE sollicite l'accord de l'assemblée pour héberger l'IRBMS dans nos locaux.

L'accord de principe est voté à l'unanimité.

9) 10) 11) FORMATION, ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS ET DIPLOME D'UNIVERSITE INTERNATIONALE BAC + 5

Franck BARBIER fait remarquer qu'il n'existe pas de DEA STAPS mais que l'encadrement des étudiants en STAPS est possible dans les laboratoires.

Il manque à nos étudiants la possibilité de faire une cinquième année entre la maîtrise et le doctorat.

L'UVHC est en liaison avec un laboratoire de Montréal qui dispense le même enseignement que nous. La création d'un Diplôme d'Université permettrait à nos étudiants d'effectuer leur 5^{ème} année (Master) au Canada puis, après examen du dossier et validation de ce Master, de s'inscrire en thèse à l'UVHC.

L'inscription en D.U leur conférerait le statut d'étudiant français (droits d'inscription plus faibles) mais tous les enseignements auraient lieu au Canada.

Ces accords nécessitent une réciprocité : les étudiants canadiens de 1^{ère} année de Master (4^{ème} année) pourraient intégrer chez nous la maîtrise.

Cela ne concernerait qu'un flux de 5 personnes.

Le conseil donne à l'unanimité son accord de principe à ce projet.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Les nouveaux programmes des enseignements doivent être établis pour le prochain plan quadriennal qui débute en 2002.

Monsieur PILETTE demande l'accord du conseil pour que ceux-ci soient revus immédiatement et appliqués dès la rentrée 2000.

Le conseil vote « oui » à l'unanimité.

.....

La séance est close à 17h25.